



Doc. 14228
24 janvier 2017

Médias en ligne et journalisme: défis et responsabilités

Amendement¹ n° 1

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 2, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée souhaite souligner à ce propos qu'il incombe tout particulièrement aux radiodiffuseurs publics de refléter de manière satisfaisante la diversité complète des points de vue présents dans la société et rappelle la Recommandation CM/Rec(2012)1 du Comité des Ministres sur la gouvernance des médias de service public. Comme les radiodiffuseurs publics participent de plus en plus au marché des médias en ligne, ils pourraient jouer un rôle important dans la réalisation des buts poursuivis par la présente résolution.»

1. 2017 - Première partie de session

